



LANCEMENT DU DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR

24 MAI 2024
LACAPPELLE-VIESCAMP



LE DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR

Annoncé par le Gouvernement en juin 2023, le plan national France Ruralités vise à mettre en place des solutions concrètes, adaptées et différenciées, qui répondent aux spécificités et besoins de chaque territoire rural dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Le dispositif **Villages d'avenir** fait partie des axes majeurs de ce plan. Il a pour objectif de faciliter le quotidien des élus des communes rurales de moins de 3 500 habitants en **accompagnant leurs projets d'aménagement et en les orientant vers les dispositifs d'aides à l'ingénierie**. La démarche expérimentale cantalienne "Petits centres-bourg" est précurseur de ce dispositif.

Dans la continuité des dispositifs mis en place par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Villages d'avenir **vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires** avec pour objectif de faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

A la suite d'un appel à candidatures et après une phase de sélection, 2 458 communes sont lauréates au plan national. Le Cantal en compte un nombre significatif soit **63 communes lauréates à ce jour**.

En présence de nombreux élus, des maires des communes lauréates et des services de l'État, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal a officiellement lancé le dispositif vendredi 24 mai à Lacapelle-Viescamp en rappelant les objectifs du programme et dressant un premier état des lieux des projets engagés et à venir. Il s'en est suivi une conférence sur la production d'électricité photovoltaïque en toiture qui s'inscrit dans la démarche d'accompagnement de 16 communes lauréates.

DEUX CHARGÉS DE PROJETS

En tant que département à forte dominante rurale, le Cantal bénéficie de **deux chefs de projets spécifiques** pour **déployer le programme et accompagner les collectivités**.



Yohan Planche,
chef de projet
EST CANTAL
arrondissement de
Saint-Flour

@yohan.planche@cantal.gouv.fr



06 73 51 05 92



Arthur Vidal
chef de projet
OUEST CANTAL
arrondissements
d'Aurillac et Mauriac

@arthur.vidal@cantal.gouv.fr

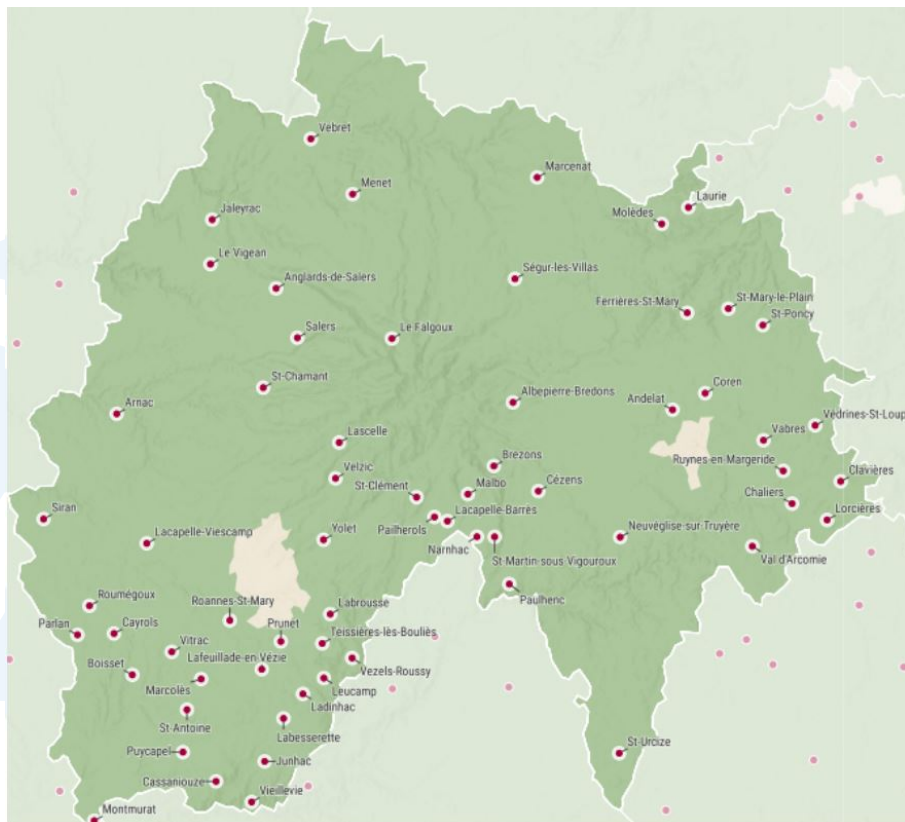


07 83 75 1 94

LA CARTOGRAPHIE CANTALIENNE

Le Cantal compte **63 communes labellisées Villages d'avenir**.

- 29 projets
- 9 EPCI
- 25 communes uniques
- 6 grappes composées de 2 à 9 communes



Albepierre-Bredons
Andelat
Anglards-de-Salers
Arnac
Boisset
Brezons
Cassaniouze
Cayrols
Cézens
Chaliers
Clavières
Coren
Ferrières-Saint-Mary
Jaleyrac
Junhac
Labesserette
Labrousse
Lacapelle-Barrès
Lacapelle-Viescamp
Ladinhac
Lafeuillade-en-Vézize
Lascelle
Laurie
Le Falgoux

Le Vigean
Leucamp
Lorcières
Malbo
Marcenat
Marcolès
Menet
Molèdes
Montmurat
Narnhac
Neuvéglise
Pailherols
Parlan
Paulhenc
Prunet
Puycapel
Roannes-Saint-Mary
Roumégoux
Ruynes-en-Margeride
Saint-Antoine
Saint-Chamant

Saint-Clément
Saint-Martin-sous-Vigouroux
Saint-Mary-le-Plain
Saint-Poncy
Saint-Urcize
Salers
Sépur-les-Villas
Siran
Teissières-lès-Bouliès
Vabres
Val d'Arcomie
Vebret
Védrines-Saint-Loup
Velzic
Vezels-Roussy
Vieillevie
Vitrac
Yolet

FOCUS SUR LES PROJETS EN COURS

Dès leur prise de fonction début 2024, les chargés de projets ont pris attache des maires afin de réaliser un diagnostic des projets, définir ensemble une feuille de route locale et identifier les étapes à venir : définition du projet, mise en conformité avec les réglementations, accompagnement technique, etc...

Cet accompagnement pourra, si nécessaire, être complété par la mobilisation d'un bureau d'étude financé dans le cadre d'un marché à bon de commande de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

L'accompagnement, d'une durée de 12 à 18 mois, permettra aux élus de définir et de concevoir leur projet.

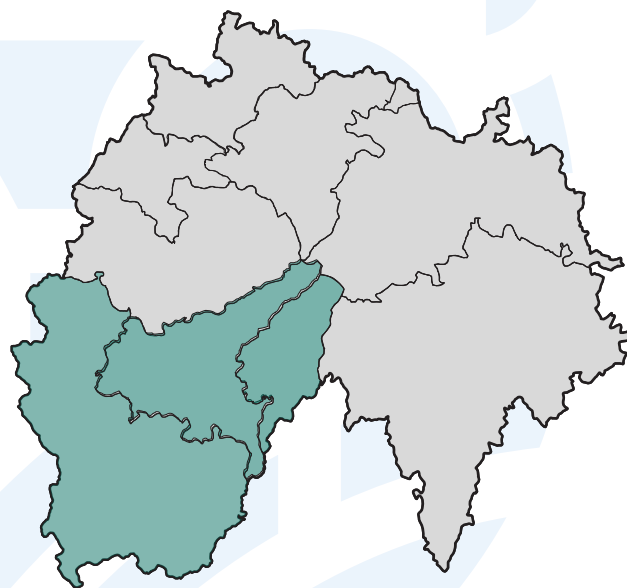
A ce jour, vingt-neuf projets sont recensés sur les 3 arrondissements :

Arrondissement d'Aurillac

✓ 29 communes

✓ 9 projets dont 3 concernent plusieurs communes

- **Production d'énergie photovoltaïque sur toiture des bâtiments publics :**
Lascelles, Labrousse, Lacapelle-Viescamp, Velzic, Vezels-Roussy, Yolet
- **Réflexion sur l'accueil petite enfance :**
Marcolès, Boisset, Roannes-Saint-Mary, Saint-Antoine, Puycapel, Parlan, Vitrac, Roumégoux
- **Création de logements auto-construits :**
Cayrols
- **Rénovation d'un bâtiment scolaire :**
Siran
- **Réseau de chaleur bois :** Pailherols
- **Création d'un gîte touristique :**
Saint-Clément
- **Développement de l'accueil touristique :**
Arnac
- **Création d'un tiers-Lieu :** Montmurat
- **Production d'énergie photovoltaïque sur toiture des bâtiments publics :**
Ladinhac, Prunet, Lafeuillade-en-Vézie, Teissières-les-Bouliès, Leucamp, Cassaniouze, Labesserette, Vieillevie, Junhac



Arrondissement de Saint-Flour

✓ 26 communes

✓ 14 projets dont 3 concernent plusieurs communes

● **Restauration de patrimoine religieux :**
Laurie, Ferrières-Saint-Mary

● **Instaurer une instance de gouvernance, réaliser un plan d'action de valorisation de la Margeride :** Clavières, Lorcières, Chaliers, Ruynes-en-Margeride, Védrines-Saint-Loup, Vabres

● **Valorisation et renforcement de l'attractivité touristique :** Brezons, Cézens, Lacapelle-Barriès, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Narnhac, Malbo, Paulhenc

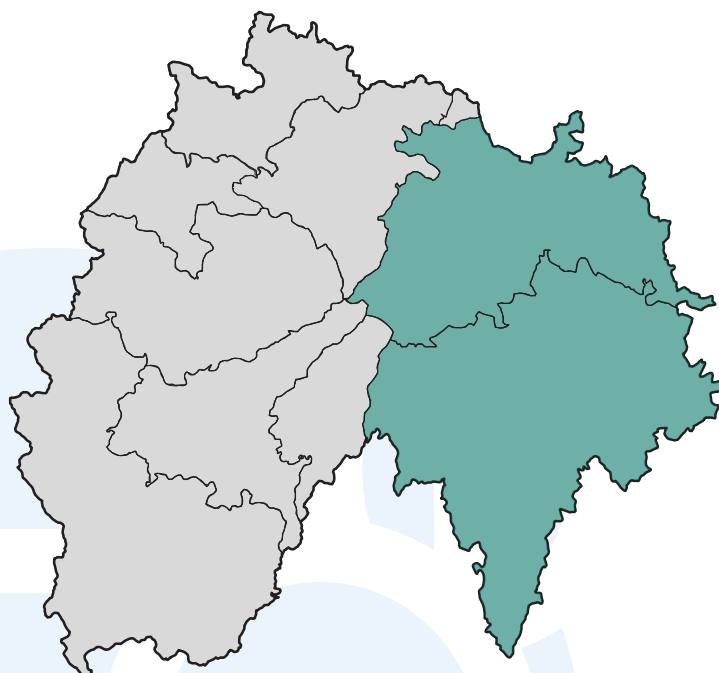
● **Créer un réseau de chaleur bois, créer des logements locatifs, organiser la reprise du commerce multiservices, créer de nouveaux espaces forestiers :**
Albepierre-Bredons

● **Aménager le site du Sailhant :** Andelat

● **Requalifier les espaces publics et le bâtiment du syndicat :** Coren

● **Rénovation de bâtiments communaux, signalisation d'information locale, local de chasse et aménagement du bourg :**
Neuvéglise-sur-Truyère

● **Aménager le centre bourg et les hameaux :** Marcenat



● **Créer un réseau de chaleur bois et électricité photovoltaïque :**
Séгур-les-Villas

● **Créer un réseau d'électricité photovoltaïque :** Saint-Mary-Le-Plain

● **Création d'une crèche :**
Saint-Poncy

● **Aménagement du centre bourg :**
Saint-Urcize

● **Rénovation énergétique des bâtiments publics :** Val d'Arcomie

● **Aménagement d'une salle multifonction et épicerie participative :**
Molèdes



Arrondissement de Mauriac

✓ 8 communes

✓ 8 projets

- **Création d'une aire « Nature/culture » :**
Anglards-de-Salers
- **Création d'un tiers-lieu :** Le Falgoux
- **Rénovation de bâti ancien :** Jaleyrac
- **création d'une résidence d'artisans d'art :** Le Vigean
- **Création d'un tiers-lieu :** Menet
- **Logements pour saisonniers :** Salers
- **Acquisition d'un bâti ancien :**
Saint-Chamant
- **Création d'une aire sportive :** Vebret



15h15 : Introduction, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal

15h25 : État des lieux des projets engagés, Jérôme Péjot, directeur départemental des territoires

15h35 : Présentation des projets et témoignages de quatre communes lauréates

- **Coren** : requalification d'espaces publics avec appui à la définition d'un programme puis aux travaux
- **Clavières** : projet de territoire avec appui à la conception et à la réalisation
- **Le Vigean** : création d'une résidence d'artisanat d'art avec appui à la conception et à la réalisation
- **Salers** : création de logements pour saisonniers et scolaires avec définition du besoin

16h00 : Conférence thématique «Le photovoltaïque en toiture: opportunité, faisabilité, durabilité»

- **Le photovoltaïque en toiture : opportunité, faisabilité, durabilité**

Identifier ses besoins et son potentiel de production, définir la faisabilité technique et budgétaire, penser l'optimisation du fonctionnement de son infrastructure, avec *François Issanchou, directeur du syndicat d'énergies du Cantal*

- **Focus locaux : présentation de deux projets engagés**

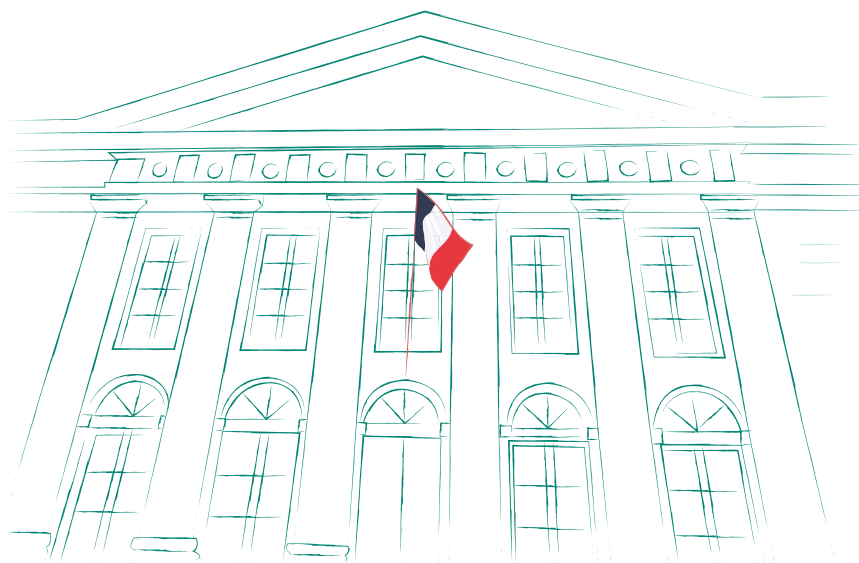
- Lacapelle-Viescamp, *Maryline Monteillet, Maire*
- Communauté de commune de la Châtaigneraie Cantalienne, *Thibault Gautier*

- **L'exemple d'Ouest Aveyron Communauté / ENERCOA**

- Présentation et retour d'expérience autour du projet EnerCOA (Energies coopératives de l'Ouest Aveyron), avec *Michel Delpech, président d'ouest Aveyron communauté et d'ENERCOA*

17h15 : Clôture





PRÉFECTURE DU CANTAL
2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

